Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **50 (1958)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Aménager le territoire

Qu'il s'agisse du territoire national ou de territoires étrangers, certaines régions souffrent d'un retard dans leur développement, retard dû à des causes naturelles ou historiques.

Il appartient dès lors à l'Etat d'assurer l'aménagement de ces territoires, afin d'améliorer la condition économique des populations. Cette action entraîne des investissements qui ne sont rentables qu'à très long terme et qui doivent cependant être opérés; ils porteront tant sur l'équipement de ces régions que sur la formation des cadres qui leur sont destinés.

L'exécution des tâches doit toutefois être confiée dans toute la mesure du possible à l'économie privée qui doit alors accepter le contrôle de l'Etat comme doit l'accepter quiconque bénéficie des deniers publics.

L'Europe

Devant la formation et l'évolution des blocs politiques qui nous entourent, nous, chefs d'entreprises européens, devons éviter absolument toute dispersion de nos forces si nous ne voulons pas voir disparaître les valeurs d'une civilisation auxquelles nous croyons.

Nous devons donc contribuer à la coordination des ressources humaines et matérielles de notre continent et tendre à une harmonisation de nos économies nationales. Nous devons donc souscrire en particulier aux mouvements qui groupent les efforts dans ce sens et appuyer, par notre présence et notre action, les organisations européennes (ou mondiales) qui se créent à cet effet.

Nous devons en particulier réduire progressivement les entraves au libre échange de nos ressources et tendre à la constitution d'un « marché commun ».

Nous disons bien harmoniser nos économies nationales et non les standardiser, car nous croyons qu'une des richesses essentielles de l'Europe réside dans la diversité et l'originalité de ses nations et c'est dans leur respect que l'on doit s'acheminer vers une unité.

Enfin, nous voulons nous efforcer de progresser vers une solidarité européenne meilleure où la responsabilité patronale se sente engagée.

Bibliographie

Les Conflits de Conventions collectives de Travail. — Sous ce titre, M. Maurice-E. Aubert publie une thèse intéressante éditée par la Nouvelle bibliothèque de droit et de jurisprudence, Lausanne, 1957. A la fin de son introduction, il résume fort bien ses objectifs qui tendent d'abord à rappeler dans un premier chapitre un certain nombre de notions essentielles et poser le problème des conflits de conventions collectives de travail. D'établir ensuite dans le deuxième chapitre les cas où deux conventions peuvent se cumuler sans entrer en conflit et ceux où tout cumul est impossible. Puis, dans un troisième chapitre, l'auteur s'efforce de fixer des règles de conflits, afin de faire prévaloir une convention sur l'autre, lorsque le cumul de deux conventions n'est pas possible. Enfin, dans un quatrième chapitre, M. Aubert traite à part les conflits de juxtaposition professionnelle et territoriale qui se présentent sous des aspects particuliers. «En abordant ces problèmes compliqués, écrit l'auteur, nous ne tenons pas seulement à leur apporter une solution théorique, nous voudrions éclairer certains côtés obscurs du droit des conventions collectives et faciliter ainsi la tâche des praticiens et des associations.» Ce sont là des ambitions louables, car l'avenir de la convention collective dépend en effet de la confiance qu'elle inspire. Avec l'auteur, nous espérons que cette thèse contribuera efficacement à l'affermir. *M.*